

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(« Yorbeau » ou la « Société »)

Rapport de gestion
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 23 mars 2016 et devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et les notes qui y sont afférentes. Les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s'avéreront exactes.

Général

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a complété les transactions suivantes :

- En janvier 2015, la Société a acquis la presque totalité des actifs d'exploration de Ressources Cogitore Inc. (« Cogitore ») en contrepartie de l'émission de 25 millions d'actions. Les actifs d'exploration acquis par Yorbeau consistent en sept propriétés d'exploration de métaux de base situées dans la très prometteuse ceinture d'Abitibi du Québec et de l'Ontario ainsi qu'une carothèque située à Chibougamau.
- En octobre et novembre 2015, la Société a complété un placement privé aux termes duquel elle a émis 6 249 995 actions accréditatives au prix de 0,12 \$ l'action pour un produit brut de 750 000 \$.
- En décembre 2015, la Société a complété un placement privé de 3 636 363 actions accréditatives au prix de 0,11 \$ l'action pour un produit brut de 400 000 \$.

Au cours de l'exercice, la Société a effectué son programme d'exploration 2015, lequel a inclus 8 811 mètres de forage au diamant sur trois des propriétés qui ont été acquises de Cogitore, les projets Scott Lake, Selbaie Ouest et Normetal Ouest. Le programme d'exploration 2015 a également inclus une compilation de toutes les données précédentes sur les propriétés Rouyn et Beschefer.

Le forage qui a été effectué au projet Scott Lake a confirmé la découverte d'une nouvelle lentille située à l'extérieur des ressources minérales actuelles entre la lentille West et la lentille CFO. Le forage à Scott Lake a également confirmé la continuité de la minéralisation entre les forages précédents dans la lentille Gap nouvellement découverte et a intercepté deux zones minéralisées distinctes, l'une étant composée de sulfures massifs à teneur élevée située le long de l'extension vers le haut de la lentille CFO, l'autre zone étant composée de sulfures massifs et en veinules combinés dans la lentille Gap. Sous réserve de la confirmation par d'autres forages, ces nouvelles zones minéralisées pourraient devenir un développement significatif à ce projet. La propriété Scott Lake est déjà l'hôte de plusieurs lentilles de sulfures massifs polymétalliques. Celles-ci représentent des ressources présumées combinées de 5,45 millions de tonnes titrant 1,2 % de cuivre, 4,6 % de zinc, 0,2 g/t d'or et 34 g/t d'argent, en utilisant une teneur de coupure de 80 \$ la tonne (rapport technique préparé par Roscoe Postle Associates et déposé par Cogitore en 2011).

Après la fin de l'exercice, la Société a complété un placement privé de 7 142 859 unités au prix de 0,07 \$ l'unité pour un produit brut de 500 000 \$, ce qui représente la première tranche d'un financement par actions de jusqu'à 750 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription visant l'achat d'une action ordinaire. Chaque bon de souscription entier permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,10 \$ pendant une période de deux ans, sous réserve que si le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto est égal ou supérieur à 0,25 \$ pendant 20 jours boursiers consécutifs, la Société aura le droit d'accélérer la date d'expiration des bons de souscription à une date se terminant 30 jours suivant la date à laquelle l'avis de cette accélération aura été donné aux porteurs des bons de souscription.

La Société continue présentement son évaluation des autres propriétés acquises de Cogitore ainsi que des propriétés acquises en 2014 en vertu de la fusion avec Mines Cancor Inc. (« Cancor ») afin d'optimiser ses activités d'exploration futures.

Risques et incertitudes

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux peuvent être affectées à différents degrés par plusieurs facteurs tels que les règlements du gouvernement, les risques environnementaux, l'utilisation des terres, la dépendance sur le personnel-clé et d'autres risques normalement encourus dans l'industrie minière. La Société a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Société peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. Les sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et le financement par entreprise de coparticipation et/ou par la vente de redevances. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété.

Résultats des activités

Administration

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a subi une perte et une perte du résultat étendu de 601 410 \$ comparativement à 1 519 799 \$ l'année précédente. Ceci représente une perte nette de 0,01 \$ par action. Les revenus pour l'exercice ont totalisé 68 338 \$ (excluant un élément hors trésorerie se rapportant à des actions accréditives) comparativement à 125 731 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Les revenus sont composés : i) d'un montant de 30 000 \$, représentant les frais facturés à Goldstar Minerals Inc. pour des services de gestion fournis par Yorbeau; et ii) d'un montant de 26 590 \$ représentant les frais de location de 4 200 \$ facturés à Ressources Thundermin Inc. pour l'entreposage de carottes sur la propriété de Yorbeau et les frais de 22 390 \$ facturés à IAMGOLD Corporation pour la location de la carothèque de Yorbeau située à Chibougamau. Les charges pour l'année ont totalisé 1 027 941 \$ comparativement à 1 645 530 \$ lors de l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Les charges administratives pour l'exercice, dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous, ont diminué de 524 808 \$ comparativement à l'année précédente en raison principalement: i) de la diminution des honoraires professionnels; ii) de la diminution du coût des relations avec les investisseurs; et iii) des frais encourus en 2014 en raison de la fusion avec Cancor.

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
Honoraires professionnels	240 230	\$	517 450	\$
Salaires	327 815		269 340	
Relations avec les investisseurs	58 768		238 416	
Taxes, permis, honoraires	19 826		37 404	
Divers	49 114		67 662	
Loyer	65 017		59 378	
Assurance	12 707		38 551	
Coûts de la fusion	-		155 342	
Renversement d'une provision pour une réclamation	-		(75 215)	
Amortissement	10 043		-	
Total	783,520	\$	1 308 328	\$

Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

En raison du coût pour l'acquisition des propriétés de Cogitore en janvier 2015, les propriétés minières ont augmenté de 1 276 289 \$ à 4 177 413 \$ au 31 décembre 2015.

Au cours de l'exercice, la Société a encouru un total de 2 030 378 \$ en dépenses d'exploration (comparativement à 456 250 \$ l'année précédente), lesquelles ont été encourues principalement sur les propriétés Scott Lake, Selbaie Ouest et Rouyn. Les éléments importants des dépenses d'exploration sont les coûts de forage d'un montant de 1 322 876 \$ et les salaires et les frais de consultation des géologues et des techniciens d'un montant total de 370 052 \$.

En raison de ces coûts et dépenses d'exploration, les propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation de la Société ont augmenté à 21 976 121 \$ au 31 décembre 2015 (comparativement à 18 669 454 \$ au 31 décembre 2014), dont le montant de 18 761 282 \$ représente la valeur comptable nette de la propriété Rouyn, le montant de 3 033 844 \$ représente la valeur comptable nette des propriétés acquises de Cogitore, le montant de 108 583 \$ représente la valeur comptable nette de la propriété Kistabiche et le montant de 72 412 \$ représente la valeur comptable nette de la propriété Beschefer.

Information annuelle choisie

Le tableau suivant présente de l'information annuelle choisie pour chacun des trois plus récents exercices complétés :

	<u>2015</u>		<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Revenu	68 338	\$	125 731	\$	72 689	\$
Autre revenu relié aux actions accréditatives	358 193	\$	Néant		Néant	
Revenu total	426 531	\$	125 731	\$	72 689	\$
Perte et perte du résultat étendu	(601 410)	\$	(1 519 799)	\$	(1 204 758)	\$
Perte nette par action, de base et diluée	(0,01)	\$	(0,01)	\$	(0,01)	\$
Actif total	22 893 935	\$	20 985 647	\$	19 364 710	\$
Passif à long terme	615 875	\$	615 875	\$	669 210	\$

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

<u>Trimestre terminé le</u>	<u>Revenu</u>	<u>Perte nette</u>	<u>Perte nette par action, de base et diluée</u>
31 décembre 2015	123 546 \$	(100 771) \$	(0,01) \$
30 septembre 2015	97 542 \$	(125 742) \$	(0,01) \$
30 juin 2015	111 504 \$	(209 867) \$	(0,01) \$
31 mars 2015	93 939 \$	(165 030) \$	(0,01) \$
31 décembre 2014	16 880 \$	(228 694) \$	(0,01) \$
30 septembre 2014	18 184 \$	(361 672) \$	(0,01) \$
30 juin 2014	41 852 \$	(603 716) \$	(0,01) \$
31 mars 2014	48 815 \$	(325 717) \$	(0,01) \$

Liquidité

La Société finance ses activités principalement par la vente de ses actions. La Société considère également d'autres alternatives de financement, tel que du financement par entreprise en coparticipation et/ou par la vente de redevances. Au cours de l'exercice, la Société a complété deux placements privés aux termes desquels elle a émis 6 249 995 actions accréditatives au prix de 0,12 \$ l'action pour un produit brut de 750 000 \$ et 3 636 363 actions accréditatives au prix de 0,11 \$ l'action pour un produit brut de 400 000 \$.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 341 774 \$ comparativement à 1 916 083 \$ au 31 décembre 2014. Le fonds de roulement au 31 décembre 2015 était de (196 970) \$ comparativement à 1 580 290 \$ au 31 décembre 2014. La diminution du fonds de roulement résulte des dépenses corporatives continues de la Société et des coûts se rapportant à son programme d'exploration sur ses propriétés.

Tel que décrit sous la rubrique « Général », après la fin de l'exercice, la Société a complété un placement privé d'unités au prix de 0,07 \$ l'unité aux termes duquel elle a recueilli un produit brut de 500 000 \$. En plus de ces fonds, la Société aura besoin d'environ 900 000 \$ pour financer ses dépenses corporatives de 2016 et environ 1 million \$ pour financer ses dépenses d'exploration de 2016. La Société a l'intention d'effectuer un financement au cours du deuxième ou troisième trimestre.

Ressources en capital

Tel que décrit ci-haut sous les rubriques « Général » et « Liquidité », la Société a procédé à des financements par actions durant l'année 2015 qui ont généré un produit brut total de 1 150 000 \$.

La Société s'est engagée à dépenser 1 150 000 \$ en frais d'exploration admissibles le ou avant le 31 décembre 2016 relativement aux placements d'actions accréditatives qu'elle a complétés en 2015. Au 31 décembre 2015, la Société avait encouru des frais admissibles de 645 258 \$.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de

certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

Au 31 décembre 2015, la Société avait déposé auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et de la Commission de protection du territoire agricole des montants de 91 760 \$ et 24 000 \$ respectivement à titre d'exécution partielle de ses obligations de garanties financières requises pour les coûts de restauration des sites miniers Astoria et Augmitto. La Société estime que le montant total des coûts de restauration pour ces sites sera d'environ 616 000 \$ dans l'ensemble. La Société est actuellement en discussion avec les autorités gouvernementales pour l'approbation du plus récent plan de fermeture de ces sites miniers et du montant des coûts de restauration qui y est prévu. La provision dans les états financiers consolidés de la Société pour les coûts de restauration de sites sera ajustée en conséquence, si nécessaire. La Société est de plus en attente d'une réponse des autorités concernant le montant et la forme des garanties supplémentaires pouvant être requises. Tout ajustement futur relatif à la provision pour les coûts de restauration de sites aura une incidence sur la situation financière consolidée de la Société.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournies dans la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et concernent la détermination des coûts capitalisables en tant qu'actifs de prospection et d'évaluation relativement à l'acquisition des actifs de Cancor et de Cogitore ainsi que la comptabilisation et l'évaluation des crédits de droits miniers remboursables.

Les jugements critiques posés lors de l'évaluation des méthodes comptables adoptées sont liés à la comptabilisation des transactions avec Cancor et Cogitore qui ont été enregistrées comme acquisitions d'actifs étant donné que ces actifs acquis ne correspondent pas à la définition d'un regroupement d'entreprises selon l'IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*.

Des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont constatées relativement à ce qui suit:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Évaluation de la provision pour remise en état du site;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accréditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Normes comptables futures

Les nouvelles normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances *a posteriori*.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle des « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des

activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/(ou) sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

Modifications de l'IAS 1

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Leur adoption anticipée est permise.

Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers consolidés.

La Société envisage d'adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adoptée avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives.

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information ne sont pas efficaces car ils comportent une faiblesse importante, laquelle est attribuable à une séparation inadéquate des fonctions relatives, d'une part, à l'autorisation, à l'enregistrement, à l'examen et au rapprochement des opérations de vente et d'achat et, d'autre part, à l'enregistrement des encaissements et au rapprochement des comptes bancaires. Cette faiblesse importante pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2015. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ledit contrôle interne à l'égard de l'information financière n'est pas efficace car il comporte les faiblesses importantes suivantes :

- il y a une séparation inadéquate des fonctions relatives tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information »;
- il n'y a pas de processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme; et
- il n'y a pas de processus formel pour évaluer la provision pour la restauration de sites.

La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger la lacune résultant de la séparation inadéquate des fonctions.

La direction a fréquemment des discussions avec des tierces parties concernant ses propriétés minières et quant à la possibilité de former des entreprises en coparticipation et de conclure d'autres transactions. Par conséquent, malgré l'absence d'un processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante dans l'évaluation est peu probable en raison de l'information obtenue lors des discussions avec des partenaires potentiels de l'industrie.

Quant à l'absence d'un processus formel d'évaluation de la provision pour la restauration de sites, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante est peu probable puisque seulement deux propriétés de la Société sont assujetties à des travaux de restauration et qu'une évaluation de la provision pour la restauration des sites de ces deux propriétés est présentement en cours.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant l'exercice de la Société terminé le 31 décembre 2015 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgence d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révise et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Gérald Riverin, Ph D., géo.

Transactions avec des parties liées

David Crevier, le président du conseil et chef de la direction et un administrateur de la Société, est un associé de Colby Monet s.e.n.c.r.l., un cabinet d'avocats qui a fourni des services juridiques à la Société d'un montant de 281 037 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

En contrepartie partielle pour l'acquisition d'un bail minier et de 12 claims miniers qui font maintenant partie de la propriété Rouyn, la Société a consenti, aux termes d'une convention datée du 14 juillet 1997, à payer à Société Minière Alta Inc. (« Alta ») une redevance de 50 000 \$ par année. Les paiements sur la redevance sont imputés à l'état consolidé du résultat global car ces paiements ne seront jamais récupérés. G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire d'Alta.

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la Société consistent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements temporaires, d'autres effets à recevoir, des dépôts en fidéicommiss et des fournisseurs et autres créditeurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis dans des investissements à court terme ayant des dates d'échéance de trois mois ou moins et sont utilisés pour le fonds de roulement et tout autre besoin corporatif.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 250 821 218 étaient émises et en cours au 23 mars 2016. À cette date, la Société avait également en cours des options d'achat d'actions visant l'achat d'un total de 9 225 000 actions à des prix variant de 0,18 \$ à 0,27 \$ l'action et des bons de souscription visant l'achat d'un total de 4 446 427 actions à des prix variant de 0,08 \$ à 0,10 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.